

Biscuiterie Le Glazik. La direction intraitable

La direction de la biscuiterie Le Glazik est restée ferme, hier, au cours d'un comité d'entreprise exceptionnel, sur ses positions en ce qui concerne la durée du congé de reclassement qui sera proposé aux sept salariés licenciés. Sept mois, pas un de plus. Selon Hugues Nadau, le délégué CGT de l'entreprise, les per-

sonnes qui ne souhaiteraient pas bénéficier du dispositif seraient autorisées à faire leur préavis à leur domicile. Toujours selon Hugues Nadau, le personnel menacé est résigné : « Ils n'attendent plus que la liste des sacrifiés ». Pour lui, il s'agit « d'un licenciement boursier ». Il avance : « En 2014, les action-

naires ont perçu un dividende de 30 % ; en 2015, il était de 31 % ; sans doute espèrent-ils atteindre 40 % en 2016 ».

Le président de la communauté de communes, Jean-Hubert Pétillon, et le député Jean-Jacques Urvoas doivent rencontrer, mercredi prochain, la direction belge de la biscuiterie.